



## AVIS PUBLIC

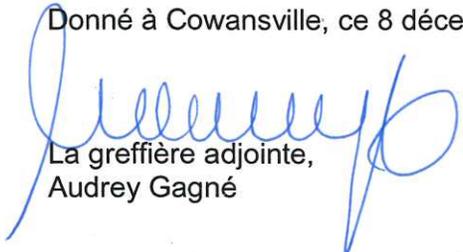
### ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1880-02-2021 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1880 (RM 330) CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT »

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2021, le **Règlement numéro 1880-02-2021 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 1880 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement »**.

Ce règlement a pour objet de procéder à la mise à jour des annexes concernant la signalisation routière.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 8 décembre 2021.

  
La greffière adjointe,  
Audrey Gagné